



Élections des représentants du personnel aux  
Commissions Administratives Paritaires du CNRS 2015-2018

## **Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique** **CAP n°2 Chargés de recherche**

### **Défendre le métier de chercheur et nos conditions de travail**

Depuis 2010, la recherche est soumise aux contraintes de l'austérité. Le CNRS a déjà perdu 2300 emplois : 800 postes de titulaires et 1500 postes de contractuels sur subvention d'Etat. L'austérité va s'accroître avec les décisions prises par le gouvernement pour les

budgets de 2015 à 2017. Le point d'indice devrait continuer à être gelé jusqu'en 2017. Dès 2015, le budget consacré aux améliorations de carrières est divisé par deux.

### **Chercheur : un métier profondément bouleversé**

Depuis le Pacte pour la Recherche, l'exercice du métier de chercheur a été profondément transformé. La place laissée à la recherche non finalisée n'a cessé de se réduire, à cause de la politique de mise au pas de la recherche au profit de l'innovation et de la valorisation à court terme. Les « Défis sociétaux » de la programmation européenne, reprise par la stratégie nationale de recherche et en suivant, par l'ANR, mettent clairement l'accent sur la recherche finalisée à court terme. Ils laissent de côté des pans entiers de connaissance. Or, la généralisation du financement sur contrat ne permet plus aux chercheurs de développer des projets en dehors des orientations fixées par le ministère, qu'elles soient mises en œuvre par l'ANR ou par les organismes. Le pilotage de la recherche

s'accroît et avec elle, la perte d'autonomie des chercheurs. Les évaluations se multiplient et elles portent de plus en plus sur la « productivité » des personnels, productivité mesurée par le nombre de publications dans des formats bien précis et par les financements obtenus. Le remplacement de l'AERES par l'HCERES est une farce. La pertinence de nos orientations scientifiques et la qualité de nos résultats sont de moins en moins prises en compte, elles cèdent le pas à l'usage d'indicateurs dont la pertinence ne cesse d'être dénoncée. Le phénomène de mode dans le choix des sujets susceptibles d'être financés conduit à une normalisation de la pensée scientifique dont les conséquences, à terme, seront redoutables, pour les scientifiques mais aussi, pour la société.

### **Souffrance au travail**

Le changement de nature de notre travail engendre le mal être, la souffrance. Nos missions fondamentales n'ont pas changé, mais les réformes en ont rajouté d'autres. Nous vivons en permanence dans le stress : stress des évaluations multiples et de leurs conséquences pour le devenir de l'unité et de l'équipe ; stress des contrats à gérer et rendre dans les délais ; stress des rapports des stagiaires, des masters et des thésards ; stress de l'avenir des jeunes que nous faisons travailler sans savoir s'ils trouveront des débouchés. Les tâches administratives et de gestion sont de plus en plus lourdes. La durée limitée des contrats, leurs montants souvent trop faibles et leur faible taux de succès nous obligent à multiplier les demandes, mais aussi à multiplier l'évaluation des projets des autres. Il faut nous consacrer à l'enseignement, à la valorisation, à la consultance, à établir des liens avec les entreprises. Ce qui réduit le temps consacré à la recherche. Ces missions qui nous sont imposées par un pouvoir politique ignorant de ce qu'est la recherche remettent en cause la nature

même de notre métier. Comment poursuivre un projet dans la durée et obtenir des résultats quand les conditions de travail ne cessent de se dégrader et que les moyens financiers continuent de se réduire ?

De plus, la généralisation du financement sur contrats et l'individualisation de l'évaluation met les chercheurs en compétition au sein même des laboratoires et détruit les collectifs de recherche. La logique de l'excellence est une course sans fin, une logique de l'exclusion qui vise, en les culpabilisant, à débarrasser le système de ceux qui ne répondent pas aux critères imposés. Tout indique que la réduction des moyens affectés aux laboratoires et celle des recrutements vont se poursuivre et continuer de détruire notre environnement de travail.

Les médecins de prévention l'attestent ; les chercheurs sont de plus en plus nombreux à les consulter pour leur mal être au travail, pour dépression. Ils sont nombreux à ne plus supporter cette pression permanente.

## Le statut de chercheur en danger

Les organismes de recherche n'ont plus les moyens financiers de soutenir l'ensemble de leurs laboratoires. La Direction de l'Inserm a d'ailleurs entamé une réflexion sur les critères de labellisation de ses équipes et la Direction du CNRS commence à y réfléchir. La politique dite « de site » introduit de plus en plus de considérations stratégiques non scientifiques dans les décisions de reconduction des unités. Le rapport de l'OCDE sur les politiques d'innovation indique crûment les conséquences de cette stratégie : les chercheurs devront pouvoir être affectés là où on les jugera utiles. A condition bien sûr qu'on les juge effectivement utiles !

Ceux dont les travaux échappent aux priorités définies politiquement auront du mal à retrouver une nouvelle affectation dans un organisme qui se rétracte. A terme, c'est leur statut et l'autonomie qu'il leur confère qui

sont visés. Dans le cadre des regroupements d'universités et d'établissements, la loi dite « Fioraso » du 22 juillet 2013 attaque d'ailleurs frontalement le statut : elle stipule que les agents, qui demeurent en position d'activité dans leur établissement ou organisme, sont placés, pour l'exercice de leur activité au sein de la communauté d'universités et établissements, sous l'autorité du président de cette communauté.

Les chercheurs, bien qu'encore protégés par le statut de fonctionnaire, n'échappent pas à la politique générale de violence sociale. Nous ne devons pas nous résigner. Appuyons nous sur les élus d'un syndicat appartenant à une confédération qui refuse de signer des accords défavorables aux salariés, tant dans le privé que dans la Fonction publique.

## Défendre des chercheurs dans la CAP et la commission de Réforme

La Direction cherche à limiter le rôle des CAP chercheurs à l'examen des sanctions. Elles pourraient pourtant, comme les CAP des Ingénieurs et Techniciens, être saisies par les agents pour tout problème d'ordre individuel : par exemple lorsqu'un chercheur est évincé d'une unité. Le recours à la CAP permettait de résoudre les conflits à l'intérieur des laboratoires et éviter l'arbitraire de certains directeurs de laboratoires. Il faut pour ça des élus déterminés à défendre leurs collègues.

Les élus en CAP siègent dans la Commission de réforme. Cette commission examine les dossiers des agents victimes d'un accident ou d'une maladie qui rendent difficile l'exercice de leur activité professionnelle. Elle traite aussi des accidents du travail et des maladies professionnelles. La Direction n'hésite pas à se dégager de la responsabilité liée au service. **Là aussi, les chercheurs ont besoins d'élus déterminés à défendre les intérêts de leurs collègues.**

## Le SNTRS-CGT revendique

- **Le maintien du métier de chercheur à temps plein**
- **La revalorisation des carrières** : amélioration des échelons de début de carrière, allongement de la grille des Chargés de Recherche jusqu'à l'échelle lettre A et doublement des promotions CR->DR. Les carrières des DR2 devraient être allongées jusqu'à échelle lettre C. Les classes DR1 et DRCE devraient être fusionnées et l'échelonnement devrait être revu pour tenir compte de l'allongement de la grille des DR2 que nous proposons.
- **La suppression de la PES. La prime de recherche, qui bénéficie à tous, doit être portée à 20%.**
- **Le recrutement sur postes statutaires au plus près de la thèse** (dans les 2 ans qui la suivent).
- **Une forte augmentation du financement récurrent. Tous les chercheurs doivent pouvoir exercer normalement leur métier.**

### CR1

DJAMENT Aurélien (Nantes)  
NADIN Grégoire (Paris)  
KELLER Agathe (Paris)  
BELGAREH-TOUZE Noémie (Paris)  
SANCHI Luigi Alberto (Paris)  
BORGNET Pierre (Lyon)  
ROUEFF Olivier (Paris)  
VERMEULEN Gérardus (Grenoble)

Ne vous abstenez pas, votez dès réception du matériel pour les candidats du SNTRS-CGT